

## Mémo

### ~ Refoulement - Exclusion ~

Afin d'éviter toute confusion entre le "refoulement" d'une personne ou son "exclusion", il est demandé aux arbitres d'utiliser ces termes à bon escient car l'utilisation inappropriée d'un terme à la place de l'autre peut avoir des conséquences importantes sur le plan disciplinaire. Afin de bien comprendre chaque terme, il convient de revenir à leur définition :

#### 1- Refouler :

**Faire quitter le terrain ou l'aire de jeu sans nécessairement enlever à la personne concernée la possibilité de revenir ultérieurement lors d'une procédure prévue par les lois du jeu et respectée.**

- a- Le refoulement sans possibilité de retour sur l'aire de jeu concerne une personne non identifiée, un joueur inscrit sur la feuille de match mais précédemment interdit avant la rencontre ou bien exclu.
- b- Le refoulement sans possibilité de retour sur le terrain concerne un remplacé sauf dans les compétitions de Ligue ou de District lorsque les remplacements multiples sont autorisés.
- c- Le refoulement avec possibilité de retour sur le terrain concerne un joueur, un remplaçant qui est entré sur le terrain sans autorisation (après blessure, mise en conformité de l'équipement avec la loi 4, situation de surnombre ou de permutation entre un joueur et un remplaçant...)

#### 2- Exclure

**Faire quitter définitivement l'aire de jeu (pas de possibilité de revenir)**

- a- L'exclusion concerne un joueur, un remplaçant, un remplacé qui commet une des 7 fautes définies dans la loi 12
- b- Elle concerne aussi un officiel d'équipe (personne nécessairement identifiée) qui n'adopte pas un comportement responsable comme cela est mentionné dans la Loi 5. Cette possibilité est laissée à la discrétion de l'arbitre (loi 5)
- c- Il est toutefois évident que si l'officiel d'équipe venait à commettre une des 7 fautes définies à la Loi 12 correspondant au motif d'exclusion, il serait exclu de l'aire de jeu.
- d- En tout état de cause, un officiel d'équipe ne peut, en aucun cas, être refoulé. **Il sera forcément exclu mais sans présentation du carton rouge** qui est réservé au joueur, au remplaçant et au remplacé.

